

Suite à votre lettre, voici les réflexions de Bretagne ma vie

La situation de Berder dure depuis de nombreuses années. Cette île a toujours été privée. Si elle a eu vocation à accueillir des familles et des classes de découverte, son statut privé en a toujours considérablement limité l'accès. Seule la périphérie est accessible en permanence au public par le sentier côtier, l'intérieur de l'île était ouvert au public à l'occasion de manifestations exceptionnelles. La servitude littorale instaurée sur la commune de Larmor-Baden permet le contournement de l'île sur une bande relativement large par endroit. Les conditions d'accès à l'île sont limitées par la marée même si une petite navette a pu à certaines époques faciliter un accès plus régulier.

Votre association fait état d'irrégularités dans le PLU et le permis de construire. Nous devons attendre les conclusions de la justice pour nous prononcer et nous formaliserons une réponse en fonction de cette décision.

L'association propose qu'un parc départemental soit créé. Nous constatons que le département n'a pas souhaité acheter l'île en son temps, c'est notamment parce qu'aucun projet n'existait, et que le montage financier semblait difficile et opaque.

Notons que le Golfe du Morbihan est un parc naturel régional, espace naturel dont la protection fera l'objet de la part de la région d'une vigilance sans faille. Nous nous y engageons pleinement.

La Région s'est engagée dans la démarche des réserves régionales, action qui fait doublon avec l'intervention des départements au titre des ENS et du conservatoire du littoral. La Région pèsera pour le maintien effectif de l'accès publique à l'île Berder et son sentier côtier.

Nous ferons en sorte que l'intérêt général soit préservé.

Cordialement,

Daniel Cueff

Bretagne ma vie

